Plan d’actions d’accessibilité numérique 2026

APEF
Plan annuel associé au schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2026-2028

1. Contexte

En 2025, APEF disposait de la précédente version de son site internet apef.fr.

En 2026, APEF a engagé un projet de refonte de son site afin de faire évoluer son expérience numérique et ses fonctionnalités.

La prise en compte de l’accessibilité numérique et des exigences du Référentiel général d’amélioration de l’accessibilité (RGAA) a été intégrée au projet de refonte.

L’année 2026 constitue ainsi une première étape structurante de la démarche : conception et développement du nouveau site en prenant en compte l’accessibilité, évaluation de sa conformité, puis définition des actions correctives éventuellement nécessaires.

Un audit d’accessibilité est prévu en **octobre 2026**.

2. Bilan 2025

En 2025, le site apef.fr reposait encore sur sa précédente version.

Aucun plan annuel d’accessibilité formalisé associé au présent schéma pluriannuel n’était alors en vigueur.

La réflexion sur l’évolution du dispositif numérique d’APEF a conduit à engager en 2026 un projet de refonte du site intégrant notamment la prise en compte de l’accessibilité numérique et du RGAA.

Le présent plan 2026 constitue donc le premier plan d’actions formalisé dans le cadre du schéma pluriannuel 2026-2028.

3. Objectifs 2026

La démarche menée en 2026 poursuit quatre objectifs principaux :

1. intégrer l’accessibilité numérique dans le projet de refonte du site ;
2. évaluer objectivement le niveau de conformité du nouveau site ;
3. identifier et prioriser les éventuelles non-conformités ;
4. établir une feuille de route permettant de poursuivre les améliorations en 2027.

4. Plan d’actions 2026

Domaine	Action	Échéance	État
Refonte	Engager la refonte du site internet apef.fr	2026	Engagé
Accessibilité	Intégrer la prise en compte du RGAA dans le projet de refonte	2026	En cours
Conception et développement	Prendre en compte les exigences d’accessibilité lors de la conception et du développement du nouveau site	2026	En cours
Gouvernance	Formaliser la démarche d’accessibilité numérique d’APEF	2026	En cours
Documentation	Élaborer et publier le schéma pluriannuel 2026-2028	2026	En cours
Documentation	Élaborer et publier le plan d’actions 2026	2026	En cours
Audit	Définir le périmètre et l’échantillon représentatif du site à auditer	Avant octobre 2026	À réaliser

Audit	Réaliser l’audit d’accessibilité du nouveau site sur la base du référentiel applicable	**Octobre 2026**	Planifié
Déclaration	Établir ou mettre à jour la déclaration d’accessibilité à partir des résultats de l’audit	À l’issue de l’audit	À réaliser
Corrections	Recenser les éventuelles non-conformités identifiées	À l’issue de l’audit	À réaliser
Corrections	Prioriser les non-conformités selon leur impact sur les utilisateurs	Fin 2026	À réaliser
Corrections	Engager les premières corrections prioritaires réalisables à court terme	Fin 2026	À réaliser
Planification	Établir la feuille de route des corrections à poursuivre en 2027	Fin 2026	À réaliser
Sensibilisation	Sensibiliser progressivement les équipes concernées aux bonnes pratiques d’accessibilité numérique	2026-2027	À engager
Prestataires	Intégrer progressivement les exigences d’accessibilité dans le pilotage des prestataires numériques	En continu	À engager

Amélioration continue	Prendre en compte l'accessibilité lors des nouvelles évolutions du site	En continu	À engager

5. Audit d'accessibilité d'octobre 2026

Un audit d'accessibilité du nouveau site est prévu en octobre 2026.

Il permettra d'établir de manière objective son niveau de conformité et d'identifier les éventuelles non-conformités restantes après la refonte.

L'audit permettra notamment :

- d'évaluer le niveau de conformité du site ;
- d'identifier les critères conformes et non conformes ;
- d'identifier les difficultés rencontrées sur les principaux parcours utilisateurs ;
- de déterminer les corrections nécessaires ;
- d'établir leur niveau de priorité.

Les résultats de l'audit serviront de base à l'établissement ou à l'actualisation de la déclaration d'accessibilité ainsi qu'à la définition du plan de correction.

6. Priorisation des corrections

Les éventuelles non-conformités identifiées seront priorisées en fonction notamment :

- de leur impact sur l'accès aux contenus et fonctionnalités ;
- de leur caractère bloquant ou fortement gênant ;
- de l'importance des parcours concernés ;
- de la fréquence d'utilisation des fonctionnalités ;
- de la complexité technique de la correction.

Les corrections pouvant être mises en œuvre rapidement pourront être engagées dès la fin de l'année 2026.

Les autres seront intégrées au plan d'actions 2027.

7. Préparation de l'année 2027

À l’issue de l’audit et des premières actions correctives, APEF établira son plan d’actions 2027.

Celui-ci comprendra notamment :

- le bilan des actions réalisées en 2026 ;
- les éventuelles actions engagées mais non finalisées ;
- les corrections restant à réaliser à la suite de l’audit ;
- les actions de sensibilisation et d’amélioration continue ;
- les éventuels contrôles permettant de vérifier les corrections mises en œuvre.

Le plan 2027 permettra ainsi de poursuivre la démarche initiée lors de la refonte du site et de suivre dans le temps l’amélioration de son niveau d’accessibilité.